



DIRECTION DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
ET DU PATRIMOINE

**INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES
ANTERIEURES A 1790
REDIGE PAR MM. BARBERAUD ET BOYER.**

SERIE B
Cours et juridictions
Parlements, Sénéchaussées et autres juridictions secondaires, Cours des
Comptes, Cours des Aides, Cours de la Monnaie.

EXTRAIT

BAILLIAGE DE GARDEFORT ET ASNIERES

B 3433-3434,4847

1663-1787

B 03433 Jean Linard, laboureur à Gardefort, demandeur, contre Simon Bondon, trouble de jouissance. - Émancipation de Paul Petit, fils mineur de défunts Jacques Petit et Jeanne Salmon, ses père et mère. - Apposition de scellés au domicile et après le décès de Pierre Raffestin, vivant laboureur à Gardefort. - Bail judiciaire du revenu des biens des enfants mineurs de défunts Silvain Salmon et Catherine Raffestin.1768-1787

1768 - 1787

B 03434 Lettres du roi du 31 juillet 1759, qui conformément à la déclaration du 12 décembre 1698, approuvent le testament du 20 mars 1693 de Marie Deriant, veuve de Edme Gressin, en son vivant seigneur de Gardefort. - Par ce testament est créé un bureau des pauvres pour l'administration du revenu des biens légués aux nécessiteux du comté de Sancerre et de la paroisse de Gardefort. Ce bureau est composé du bailli et du procureur d'office de Sancerre, du curé de Gardefort, du juge et du procureur d'office de Gardefort et enfin du syndic des habitants de Gardefort. Il se tiendra à Sancerre et il élira un de ses membres comme receveur et dépensier des revenus. Les titres seront renfermés dans une armoire à deux clefs, dont l'une sera entre les mains du receveur et l'autre du bailli de Sancerre. - Nomination d'Antoine Grangier, procureur fiscal de la justice de Gardefort, par Antoine Gaillaut, seigneur pour partie de la dite justice et les administrateurs du bureau des pauvres, cité plus haut, représenté par François Desbans, bailli de Sancerre, Perrinet de Lussay, procureur fiscal, Léon Duban, bailli de Gardefort. - Edme Gressin, conseiller du roi, ancien commissaire des guerres des garnisons de Flandres et Artois, contre Claude Philippet et Françoise Triboudet sa femme, contestation au sujet d'une rente de 10 boisseaux de seigle et 4 sols de cens et rente. - Le même contre André Lelièvre, défendeur, défaillant et condamné à donner 3 boisseaux et demi de blé froment, montant des cens et rentes dûs pour l'année échue à la Saint-Martin (1683). 1663-1786

1663 - 1786

B 04847 Plumitif des audiences. 1681-1682

1681 - 1682